

POUR MES
DÉPLACEMENTS QUOTIDIENS
JE PASSE AU VÉLO !



« Ma prime vélo »

Dès le
1^{er} juin
2024

Jusqu'à 500 € remboursés

sur l'achat d'un vélo neuf ou d'occasion ou sur l'installation
d'un kit de conversion « assistance électrique » pour vélo

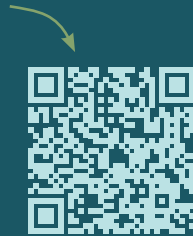


CONDITIONS

- Être une personne majeure résidant à l'année sur le territoire de la Communauté de communes
- Prime valable pour l'achat d'un vélo neuf ou d'occasion (mécanique ou à assistance électrique) ou pour l'installation d'un kit de conversion « assistance électrique » pour vélo
- Acheter un vélo ou faire installer un kit de conversion « assistance électrique » exclusivement auprès d'un professionnel situé sur la Communauté de communes
- Une prime par foyer fiscal et par an
- Montant de la prime : 40% du prix d'achat TTC du vélo ou du coût d'installation du kit de conversion « assistance électrique », plafonné à 500 €

MODALITÉS

- Dossier à retirer à la Communauté de communes auprès de Marion Ferrero ou à télécharger sur le site Internet de la Communauté de communes (www.forcalquier-lure.com)



- Pour bénéficier de la prime, le dossier de demande devra être validé en amont de l'achat par la Communauté de communes

Aide non soumise à conditions de ressources, cumulable avec la prime de l'État

Contact

Marion Ferrero 04 92 75 67 57
marion.ferrero@forcalquier-lure.com

Jour de permanence pour le retrait et dépôt des dossiers :
mardi matin de 9h00 à 12h00
Hôtel de ville – 2ème étage – 1 place du Bourguet 04300 Forcalquier